

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.0.0**

Date de révision: **20/11/15**

Date d'impression : 21/05/19

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale

HYPRACID ONE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit

Acide liquide

Nettoyage, détartrage et désinfection du matériel de traite à la ferme

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Société

HYPRED S.A.S

57, Boulevard Jules Verger B.P 10180

35803 DINARD Cedex - FRANCE

Tél : +33 (0)2 99 16 50 00

Fax : +33 (0)2 99 16 50 20

e-mail : kersia@kersia-group.com

Pour toute information concernant cette fiche de données de sécurité, veuillez contacter :
regulatory@kersia-group.com

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.0.0**

Date de révision: **20/11/15**

Date d'impression : 21/05/19

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence

Ligne directe d'intervention d'urgence (24 h/24 - 7j/ 7) : (+)1-760-476-3961

Code d'accès : 333021

INRS

30, rue Olivier Noyer

75014 Paris

Tél : 01 45 42 59 59

CENTRES ANTI POISONS :

Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80

Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11

Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26

Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22

Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange répond aux critères de classification prévus par le Règlement (CE) N° 1272/2008.

Corrosion cutanée - Catégorie 1B

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxique spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Substance corrosive pour les métaux - Catégorie

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.0.0**

Date de révision: **20/11/15**

Date d'impression : 21/05/19

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Contient : Acide méthanesulfonique+ Acide octanoïque

Mention(s) de danger :

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence :

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable car il s'agit d'un mélange.

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange : Acide liquide

Substance (s)	Numéro(s) de CAS	Numéro (s) EINECS	N° d'enregistrement REACH	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE	Type
20% <= Acide méthanesulfonique < 25%	75-75-2	200-898-6	01-2119491166-34	Met. Corr. 1 H290 Acute Tox. 4 (oral) H302 Acute Tox. 4 (dermal) H312 Skin Corr. 1B H314 STOT SE 3 H335	(1)
5% <= Ethoxylate d'alcool < 15%	31726-34-8			Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315 Acute Tox. 4 (oral) H302	(1)
1% <= Oxyde de dodécyl diméthylamine < 5%	1643-20-5	216-700-6	01-2120068065-58	Acute Tox. 4 (oral) H302 Eye Dam. 1 H318 Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411 Facteur M Aigue 1	(1)
1% <= Acide octanoïque < 5%	124-07-2	216-700-6	Substance active biocide, considérée comme déjà enregistrée	Skin Corr. 1B H314	(1)

Type

(1) : Substance classée avec un danger pour la santé et/ou l'environnement

(2) : Substance ayant une limite d'exposition au poste de travail.

Substance considérée comme extrêmement préoccupante candidate à la procédure d'autorisation :

(3) : Substance considérée comme PBT (persistante, bioaccumulable, toxique)

(4) : Substance considérée comme vPvB (très persistante, très bioaccumulable)

(5) : Substance considérée comme cancérigène catégorie 1A

(6) : Substance considérée comme cancérigène catégorie 1B

(7) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1A

(8) : Substance considérée comme mutagène catégorie 1B

(9) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1A

(10) : Substance considérée comme reprotoxique catégorie 1B

(11) : Substance considérée comme perturbateur endocrinien

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.0.0**

Date de révision: **20/11/15**

Date d'impression : 21/05/19

Texte complet des phrases H- et EUH : voir section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales :

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant réutilisation.

En cas de malaise, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

En cas d'inhalation :

Amener à l'air frais.

Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Hospitaliser.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.0.0**

Date de révision: **20/11/15**

Date d'impression : 21/05/19

Contact avec la peau : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinctions appropriés :

Eau pulvérisée, mousse ou neige carbonique.

Agents compatibles avec les autres produits impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinctions inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

HYPRACID ONE est ininflammable.

Par combustion, formation de produits toxiques : oxydes de carbone, oxydes de soufre.

En présence de métaux, dégagement d'hydrogène qui est inflammable et / ou explosif s'il prend feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle.

6.1.2. Pour les secouristes :

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement / de la fuite et contre le vent.

Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Intervention limitée au personnel qualifié.

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement :

Laver avec une grande quantité d'eau.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant inerte et pomper dans un réservoir de secours.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Conserver dans des récipients adaptés, proprement étiquetés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.

Pour l'élimination, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eviter les projections en cours d'utilisation.

Ne pas mélanger avec un produit alcalin chloré.

Ne pas mélanger avec un produit alcalin.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.

Maintenir l'emballage fermé.

Conserver dans un endroit frais.

Tenir à l'écart des produits sensibles aux acides.

7.2.2. Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

HYPRACID ONE est à usage biocide.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Substance	Pays	Type	Valeur	Unité	Commentaires	Source
Ne contient pas de substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.						

8.2. Contrôles de l'exposition

Selon les exigences de la Directive 98/24/CE, l'employeur est tenu de mener une évaluation des risques et de mettre en place des mesures de management des risques adaptées.

* Pour toute situation où l'absence de risque n'est pas démontrée, il doit envisager la substitution ou la réduction du risque en améliorant en priorité les procédés utilisés et les mesures de protection collective. L'efficacité des solutions

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

mis en place pourra être vérifiée par mesurage en comparaison aux valeurs limites réglementaires définies pour des substances en section 8.1.

* Si le risque subsiste après ces actions correctives, il doit systématiquement vérifier par mesurage régulier le respect des VLEP réglementaires si elles existent en section 8.1 et appliquer l'ensemble des mesures de protections individuelles mentionnées à la section 8.2.

* Lorsque l'évaluation des risques formalisée révèle un risque faible pour la santé des travailleurs, le contrôle du respect des VLEP réglementaires peut ne pas être envisagé et l'ensemble des mesures de protection individuelle n'est pas systématiquement obligatoire.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité ou un pare visage conformes à la norme EN 166.



Protection des mains :

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques.

Exemples de matières préférées pour des gants étanches :

Caoutchouc butyle.

Caoutchouc nitrile (NBR).



Protection de la peau :

Porter des bottes et un vêtement de protection à résistance chimique.



Protection respiratoire :

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

Dangers thermiques :

Non applicable

Mesures d'hygiène :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Aspect	Liquide limpide à légèrement opalescent
Couleur	Incolore à légèrement jaunâtre
Odeur	Caractéristique de l'acide octanoïque
Seuil olfactif	Non disponible
pH pur	< 1
pH à 10g/l	1,7±0,2
Point de gel :	<= -15 °C
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non applicable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Masse volumique (20°C)	1,09±0,01 g/cm³
Densité relative	1,09±0,01
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Réaction exothermique avec les alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Aucune à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Métaux.

Alcalins.

Alcalins chlorés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion, formation de produits toxiques : oxydes de carbone, oxydes de soufre.

En présence de métaux, dégagement d'hydrogène qui est inflammable et / ou explosif s'il prend feu.

Ces indications sont fournies pour le mélange concentré. L'application du mélange sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données relatives aux substances:

Toxicité aiguë

Ethoxylate d'alcool : DL 50 - orale rat 500 - 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Oxyde de dodécyltriméthylamine : DL 50 - orale rat 300 - 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique (70%) : DL 50 - orale rat (OCDE 401): 1 158 mg/kg. - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : DL 50 - cutanée rat > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : DL 50 - cutanée lapin (OCDE 434): > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : DL 50 - orale rat (OCDE 401): > 2 000 mg/kg. - FDS Fournisseur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Acide méthanesulfonique (70%) : Irritation de la peau . Corrosif. - FDS Fournisseur

Oxyde de dodécyltriméthylamine: Irritation de la peau . Irritant - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : Irritation de la peau lapin . Irritant - FDS Fournisseur

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Acide octanoïque : Irritation de la peau (OCDE 404): . Provoque des brûlures. - FDS Fournisseur

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Acide octanoïque : Contact avec les yeux : . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique (70%) : Irritation des yeux lapin . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Oxyde de dodécyltriméthylamine : Irritation des yeux . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : Irritation des yeux lapin . Irritant - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : Irritation des yeux . Risques de lésions oculaires graves - FDS Fournisseur

Sensibilisation

Acide méthanesulfonique (70%) : Contact cutané (OCDE 406): . Non sensibilisant - FDS Fournisseur

Mutagénicité

Acide octanoïque : (OCDE 476): . Non mutagène - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique : Test d'Ames . Non mutagène - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique (70%) : Test du micronoyau souris . Non mutagène - FDS Fournisseur

Toxicité pour la reproduction

Acide méthanesulfonique (70%) : Tératogénèse rat . Non tératogène - FDS Fournisseur

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Acide méthanesulfonique (70%) : Inhalation : . Irritant pour les voies respiratoires. - FDS Fournisseur

Données relatives au mélange :

Toxicité aiguë

. Non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosivité cutanée . Le mélange doit être considéré comme corrosif étant donné son pH extrême.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosivité oculaire . Provoque des lésions oculaires graves selon les critères du Règlement 1272/2008/CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant cutané selon le Règlement 1272/2008/CE.

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Sensibilisation respiratoire . Le mélange n'est pas considéré comme sensibilisant respiratoire selon le Règlement 1272/2008/CE.

Mutagénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Irritation des voies respiratoires . Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. à 12.4. Toxicité - Persistance et dégradabilité - Potentiel de bioaccumulation - Mobilité dans le sol

Données relatives aux substances:

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.0.0**

Date de révision: **20/11/15**

Date d'impression : 21/05/19

Toxicité aiguë

Ethoxylate d'alcool : CL 50 - 96h poissons (Brachydanio rerio) > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : CE 50 - 48h daphnies (Daphnia magna) > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : CE 50 - 72h algues (Scenedesmus subspicatus) > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : CE 50 Microorganismes / boues activées > 1 000 mg/L. - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : CL 50 - 96h poissons > 100 mg/L. - FDS Fournisseur

Dégradabilité

Acide méthanesulfonique (70%) : Réduction du COD - 28jours (OCDE 301 A): 100 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Oxyde de dodécyltriméthylamine : Biodégradabilité - 28jours : Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : Formation du CO2 par rapport à la valeur théorique - 28jours (OCDE 301B): > 60 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Acide octanoïque : Biodégradabilité - 30jours (OCDE 301D): > 72 %. Facilement biodégradable. - FDS Fournisseur

Bioaccumulation

Acide octanoïque : Log Pow > 1 . - FDS Fournisseur

Acide méthanesulfonique : Log Pow - 2,38 . Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

Ethoxylate d'alcool : . Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

Comportement dans l'environnement

Ethoxylate d'alcool : DCO 2 140 mg/g. - FDS Fournisseur

Données relatives au mélange :

Toxicité aiguë

poissons . Non déterminé

daphnies . Non déterminé

algues . Non déterminé

Toxicité chronique

. Aucune donnée disponible

Dégradabilité

. Les agents de surface contenus dans ce mélange sont en accord avec les exigences du Règlement Détergent 648/2004/CE.

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Bioaccumulation

. Aucune donnée disponible

Mobilité

. Aucune donnée disponible

Conclusion :

Le mélange n'est pas considéré comme dangereux vis-à-vis de l'environnement selon le Règlement 1272/2008/CE.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traitement du mélange :

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R541-7 et suivants établissant la liste des déchets considérés comme dangereux qui doivent être remis à un centre agréé.

Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

Se conformer au livre V - titre IV du Code de l'Environnement, articles R543-67 et suivants établissant les différents modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballages.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

N° ONU : 3265

Nom d'expédition des Nations Unies : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide méthanesulfonique+Acide octanoïque)

Classe : 8

Groupe d'emballage : II

N° d'identification du danger : 80

Étiquette : 8



Code Tunnel : E

Danger pour l'environnement : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

TRANSPORT MARITIME :

IMDG

N° ONU : 3265

Nom d'expédition des Nations Unies : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide méthanesulfonique+Acide octanoïque)

Classe : 8



Groupe d'emballage : II

Polluant Marin : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune information.

N° Fiche de sécurité: F-A, S-B

Se conformer aux dispositions de l'IMDG concernant la séparation physique des matières.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non concerné

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version **6.0.0**

Date de révision: **20/11/15**

Date d'impression : 21/05/19

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs :

Directive SEVESO 3 (2012/18/CE) : En cours

Réglementations relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges :

Règlement 1272/2008/CE modifié.

Réglementation Déchets :

Directive 2008/98/CE du 19/11/2008 relative aux déchets - Règlement 1357/2014/CE

Décision 2014/955/CE établissant la liste des déchets considérés comme dangereux.

Protection des travailleurs :

Directive 98/24/CE du 07/04/1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur lieu de travail.

Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CE. :

Non concerné

Règlement 1005/2009/CE modifié relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non concerné

Règlement (CE) N° 648/2004 :

Conforme à la réglementation en vigueur concernant les détergents : Règlement (CE) N° 648/2004.

Fiche d'information sur les composants pour le personnel médical disponible sur demande écrite.

Contient :

5-15% Agents de surface non ioniques

Désinfectants

Prescriptions nationales :

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

Réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ICPE : En cours

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 :

Tableaux des maladies professionnelles :

Non concerné

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Rubrique(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente :

Refonte de la fiche de données de sécurité en conformité avec le Règlement (CE) 2015/830.

Liste des phrases H visées aux rubriques 2 et 3 :

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

HYPRACID ONE

Code: 0 13W 0

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 2015/830

Version 6.0.0

Date de révision: 20/11/15

Date d'impression : 21/05/19

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

FDS Fournisseur

Historique :

Version 6.0.0

Annule et remplace la Version précédente .